

Organisation de l'administration générale et financière de la Chambre des communes

L'absence de plans, de politiques, de méthodes officielles et de rapports satisfaisants ainsi que l'augmentation des dépenses qui atteignent maintenant 84 millions de dollars et la nécessité d'améliorer sensiblement la coordination de toutes les fonctions administratives de la Chambre, nous a amenés, lors de notre réunion du 4 octobre, à vous présenter les deux principales recommandations suivantes:

- Création du poste d'administrateur pour coordonner et diriger toutes les fonctions administratives de la Chambre des communes. L'administrateur aurait rang de sous-ministre et relèverait directement de l'Orateur de la Chambre des communes.
- Création du poste de contrôleur de la Chambre des communes pour élaborer, coordonner et diriger toute l'activité liée à la comptabilité, à la gestion financière et au contrôle relatifs à la Chambre des communes et aux députés. Le contrôleur relèverait directement de l'administrateur.

Nous nous rendons compte du respect que les députés ont pour les relations traditionnelles entre l'Orateur, le greffier, le sergent d'armes et la Chambre des communes. Nous admettons également avec vous que l'exposé des fonctions de l'administrateur, y compris ses relations avec les fonctionnaires actuels du Parlement, ne pourra être mis dans une forme définitive avant que les députés aient eu l'occasion de l'examiner et de faire connaître leur opinion.

En même temps, nous recommandons en toute honnêteté que l'administrateur entre en fonctions dès que possible et qu'un comité de gestion composé de l'administrateur, du greffier et du sergent d'armes soit établi. Nous avons été encouragés de vous entendre dire que la formation d'un tel comité constituerait le prolongement logique des consultations qui ont eu lieu régulièrement au cours de la législature précédente et que non seulement vous appuyeriez une telle initiative en principe, mais aussi que vous seriez disposé à présider ce comité. Étant donné vos autres fonctions, nous ne comptons pas aller jusque là, mais nous sommes convaincus que c'est la meilleure solution.

Nous trouvons que la solution provisoire qui est proposée à la fin de cette lettre répond à la fois aux impératifs en matière de temps et de commentaires; nous avons donc joint un exposé de fonctions sommaire décrivant dans les grandes lignes, les principales responsabilités et les rapports hiérarchiques de ces deux postes, ainsi qu'un organigramme fonctionnel. L'organigramme illustre la distinction que nous proposons d'établir entre les activités professionnelles (Chambre et procédure) et les fonctions administratives. Nous estimons que la direction des services administratifs de la Chambre représente un travail complexe et à plein temps et qu'il faut immédiatement:

- surveiller l'élaboration et la mise en application de méthodes efficaces de gestion financière, de gestion du personnel et de conduite des opérations.
- établir des indices de performance, un mécanisme de calcul des coûts et un système de rapports qui assurent l'imputabilité financière.
- instaurer une structure administrative coordonnée et intégrée.

Sur l'organigramme figurent un certain nombre de fonctions qui sont attribuées actuellement au sergent d'armes mais qui à

notre avis, devraient finalement relever de l'administrateur. Ces responsabilités, notamment la gestion du restaurant et des cafétérias du Parlement, l'entretien et le nettoyage des édifices ainsi que les services de messagerie, sont précisées dans la note 1 de l'organigramme. Si nous proposons de tels changements, c'est que, d'après nous, ces fonctions sont davantage du ressort de l'administrateur qui doit assurer une gestion économique et efficace. Au cours de la période de transition, il faudrait assurer une étroite coordination entre le sergent d'armes et l'administrateur pour que le transfert des responsabilités se fasse sans heurts.

* * * *

Vous avez signalé qu'il importait de remplir sans délai ces deux postes importants, en accordant la priorité à celui de l'administrateur, et m'avez demandé de vous aider à cette fin. Conscient de la nécessité d'agir promptement, mais sachant également qu'il faudrait vraisemblablement plusieurs mois pour trouver des candidats aptes à remplir un poste aussi important que celui d'administrateur de la Chambre des communes, je vous ai proposé un arrangement provisoire. La solution se résumait à ceci: que le premier sous-vérificateur général, M. Rhéal Chatelain, F.C.A., assume à titre intérimaire les fonctions d'administrateur, et qu'à cette fin il soit détaché auprès de la Chambre des communes et relève directement de vous. M. Chatelain semble posséder les antécédents professionnels et l'expérience nécessaires pour aider à l'établissement de ce poste. Avant de quitter Québec, en 1974, pour assumer ses fonctions actuelles à Ottawa, M. Chatelain a occupé plusieurs postes de niveau supérieur au sein de l'administration provinciale du Québec, soit successivement ceux de contrôleur du Trésor, de contrôleur des Finances et de sous-ministre de la Fonction publique.

Vous vous êtes montré favorable à cette proposition et avez convoqué une réunion, le 18 octobre, à laquelle vous, le greffier de la Chambre des communes, M. Koester, le sergent d'armes, le général Cloutier, M. Chatelain, deux de mes adjoints et moi-même avons participé. Nous avons alors discuté de l'arrangement projetée et avons convenu qu'il s'agissait d'une mesure pratique et réalisable qu'il faudrait mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Nous avons donc provisoirement convenu que M. Chatelain assumerait les fonctions de ce poste, à titre provisoire et spécial, à compter du 19 novembre.

Il a également été convenu, à votre demande, que j'entreprendrai des démarches auprès du secrétariat du cabinet et du président de la Commission de la Fonction publique afin d'établir et de vous présenter une liste de candidats possibles au poste d'administrateur.

Il a en outre été convenu que je vous adresserai la présente lettre pour consigner l'essentiel des questions abordées au cours des discussions que nous avons eues.

Nous nous attaquerons actuellement à d'autres étapes de la vérification intégrée. La phase suivante portera sur les divers aspects de la gestion du personnel au sein de l'administration.

Mes collaborateurs et moi-même nous félicitons de pouvoir être de quelque utilité à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le vérificateur général du Canada,

I. I. Macdonell